



Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 26 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Stéphane Travert présente le plan d'action bioéconomie

À l'occasion du salon international de l'agriculture, Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté ce lundi 26 février le plan d'action bioéconomie.

La bioéconomie, c'est l'économie du vivant, celle qui valorise une énergie abondante, renouvelable et gratuite : l'énergie solaire. Elle couvre la production, la mobilisation et l'utilisation des ressources agricoles, forestières et marines, pour fabriquer alimentation, énergies renouvelables, matériaux biosourcés et molécules d'intérêt.

Le plan d'action élaboré dans le prolongement des Etats Généraux de l'Alimentation, propose une cinquantaine de mesures concrètes pour développer la bioéconomie, structurées autour de cinq axes : améliorer la connaissance, promouvoir la bioéconomie auprès du grand public, créer les conditions d'une rencontre de l'offre et de la demande, produire, mobiliser et transformer durablement les bioressources, lever les freins et mobiliser les financements.

La mise en place d'un label reconnu « produit biosourcé » ou la prise en compte du caractère biosourcé des produits dans les marchés publics devraient permettre par exemple de diffuser plus largement la mobilisation du bois, du béton de chanvre ou des isolants en fibres végétales dans la construction. Ces éléments sont de nature à créer de la valeur et mettre en place de nouvelles filières agricoles et forestières dans les territoires métropolitains et ultra-marins. Stéphane Travert a ainsi exprimé son souhait que les jeux olympiques 2024 soient l'occasion de mettre en avant ces filières d'excellence et d'avenir, par exemple, par l'utilisation de ces matériaux pour la construction du village olympique.

La valorisation des bioressources issues des milieux aquatiques, marins et eaux douces (pêche, aquaculture durable, macro et micro-algues...) représentent en outre des pistes de débouchés prometteurs.

La production d'énergies renouvelables à travers la production d'électricité, de biocarburants, ou de biogaz représentent également des compléments de revenu pour plus de 50 000 exploitants agricoles. Cette dynamique doit se poursuivre, notamment à travers le développement de la méthanisation agricole. La méthanisation agricole fait l'objet de deux actions spécifiques du plan d'action bioéconomie, l'une portant sur la levée de freins réglementaires, l'autre sur la facilitation du financement.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane Travert - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Stéphane Travert confirme ainsi la mise en place d'un fonds de prêts sans garantie en faveur de la méthanisation agricole à hauteur de 100 millions d'euros dans le cadre du volet agricole du Grand Plan d'investissement.

Pour Stéphane Travert, « *La bioéconomie doit permettre de passer d'une économie fondée sur des ressources fossiles à une économie compétitive et durable fondée sur du carbone renouvelable. Elle positionne les filières agricoles, forestières, aquacoles et pêche comme des acteurs incontournables de la transition vers une économie décarbonée. Son développement est l'occasion de rappeler que les agriculteurs, les forestiers, les pêcheurs nous nourrissent mais qu'ils peuvent aussi nous chauffer, nous vêtir, nous fournir de l'électricité et des matériaux !* »

Le plan d'action est disponible sur le site : <http://agriculture.gouv.fr/une-strategie-bioeconomie-pour-la-france-plan-daction-2018-2020>